

<https://www.pressegauche.org/La-FTQ-denonce-le-projet-de-loi-no-68-sur-les-regimes-de-retraite-a-prestations>



La FTQ dénonce le projet de loi no 68 sur les régimes de retraite à prestations cibles

- Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 7 octobre 2020



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 7 oct. 2020 - La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dénonce le projet de loi no 68 déposé ce matin par le ministre des Finances, Éric Girard, visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles. « Ce projet de loi est un non-sens. Il aura comme conséquence d'appauvrir les futurs retraités en précarisant leur situation financière à la retraite. Le ministre des Finances et la CAQ sont en train de bâtir toute une génération de retraités qui aura peine à joindre les deux bouts et condamneront les hommes et les femmes à la pauvreté une fois à la retraite », déclare le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc.

« Pourtant, dans les dernières années, les règles de financements ont été assouplies afin d'accommoder les employeurs et de stabiliser le coût des régimes de retraite. En cédant au lobby patronal, on se demande bien qui le gouvernement de la CAQ est en train de servir ? Ce projet de loi n'a pas sa raison d'être et doit être retiré », ajoute le secrétaire général.

« Pour la FTQ, les régimes à prestations déterminées restent la meilleure option à la retraite. Le projet de loi no 68 sous-entend que les travailleurs et travailleuses doivent en fin de compte se débrouiller seuls avec leur rente qui pourrait être réduite au moment de la retraite ; les retraités ont besoin d'un revenu prévisible. Québec doit revenir à la raison et prendre en compte l'intérêt des futurs retraités plutôt que les intérêts du patronat », conclut Denis Bolduc.

La FTQ compte bien faire les représentations qui s'imposent pour que ce projet de loi soit amendé.